

TON PARTENAIRE OU EX PARTENAIRE TE FAIT CECI?

- Il te crie souvent.
- Il t'insulte et te met en évidence, en privé ou devant d'autres personnes.
- Il casse tes affaires ou les met à la poubelle.
- Il fait du mal à ta mascotte.
- Il menace de faire du mal à ta famille.
- Il te donne des coups, te mord, te pousse.
- Il t'empêche de sortir, te retiens à la maison.
- Il te force à avoir des rapports sexuels.

**TU NE DOIS PAS LE
PERMETTRE
DEMANDE DE L'AIDE**



SI TON PARTENAIRE FAIT CES CHOSES LÀ, IL TE MALTRAITE

- S'il décide ta tenue.
- S'il organisé ton temps de loisir et ce que tu peut faire.
- S'il organise tes sorties de la maison.
- S'il te force à faire toute seule les tâches ménagères et à t'occuper des enfants.
- S'il surveille ton portable ou ton mail.
- S'il te file pour savoir où tu vas.
- S'il te met en évidence par ta religion ou tes idées politiques.
- S'il parle mal de ta famille ou tes amis.
- S'il te dit qui tu peux voir ou pas.
- S'il t'impose la façon dont il faut élever vos enfants.

**ÉVITE LE,
DEMANDE
DE L'AIDE**



EST-CE-QUE TU ES EN DANGER? EST-CE-QUE TU CROIS QU'IL PEUT T'ARRIVER QUELQUE CHOSE DE MAUVAIS?

**DEMANDE DE L'AIDE AUSSITÔT.
NOUS POUVONS T'AIDER**

- Logements pour les femmes.
- Conseil légal.
- Conseil social.
- Conseil psychologique.
- Etc.



**RAPPELE TOI :
TOUTTE FEMME DOIT AVOIR SA
DOCUMENTATION SOUS LA MAIN**

- Livret de famille.
- Carte d'identité ou passeport.
- Carte de santé.
- Permis de conduire.
- Carte de séjour.
- Diplômes.
- Cartes bancaires.
- Titres de propriété, hypothèque.
- Papiers de la voiture.
- Argent liquide.



**ICI
ON VA
T'AIDER
TU N'ES
PAS SEULE**



CENTRE D'ASSISTANCE À LA FEMME
T. 941 29 45 50

**BUREAU D'ASSISTANCE AUX
VICTIMES D'UN DÉLIT**
T. 941 29 63 65

**SERVICE INFIRMATION POUR LES FEMMES,
GOUVERNEMENT DE LA RIOJA**
T. 900 711 010

**SERVICE POUR LES VICTIMES DE
LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES**
T. 016

www.larioja.org/justicia/es



D. L.: LR 818-2020



SI TON PARTENAIRE OU EX PARTENAIRE TE MALTRAITE TU DOIS LE RACONTER À QUELQU'UN

- Famille.
- Amis.
- Voisins.
- Collègues.
- Assistente social de votre commune.
- Médecin, infirmière ou assistente social à votre centre de santé.
- Autres services professionnels.

TON PARTENAIRE TE PRIVE D'ARGENT?



- Il te force à signer des prêts bancaires pour lui, à demander de l'argent à ta famille ou à tes amis pour payer ses dettes.
- Il t'empêche de travailler ou de te former.
- Si tu travailles ou tu reçois de l'argent il le garde.
- Il refuse de s'occuper économiquement de vos enfants et laisse que tu t'en occupes toute seule.

IL ABUSÉ DE TOI DEMANDE DE L'AIDE



**FEMME SI TON
PARTENAIRE OU
EX PARTENAIRE
TE HARCÈLE,
NOUS POUVONS
T'AIDER**

